

**Fonds des tribus:**

Les Indiens ont contribué de leurs propres fonds au maintien des écoles du gouvernement, des hôpitaux, etc., 25.

**Gouvernement fédéral, secours aux Indiens, etc. (Voir Education):**

Le gouvernement fédéral a dépensé \$10,800,300.37 pour les Indiens de la C.B., depuis la Confédération, 10.

**Griefs des Indiens de la Colombie britannique:**

Les deux griefs principaux, l'insuffisance des terres réparties et le titre aborigène des Indiens aux terres, constituent la question fondamentale à décider entre les terres comprises dans les réserves et celles qui ne sont pas réservées à l'usage des Indiens, 146-150.

**Indiennes, Tribus (Voir Tribus indiennes):****Indiennes, Réserves (Voir Réserves indiennes):****Indiens, Chefs (Voir Chefs indiens):****Irrigation (Voir Eaux pour fins d'irrigation):****Land Act de la Colombie britannique:**

Désaveu du, parce que cette loi était contraire aux clauses de protection de l'article 109 de l'A.A.B.N., de 1867.—Lecture de la clause supportant le désaveu, 147-148.

**Laurier, le très honorable sir Wilfrid:**

Le témoin Kelly demande au ministère de la Justice de produire pour l'information du comité la copie du mémoire sur la question indienne de la C.B., préparé par E.-L. Newcombe, sous-ministre de la Justice.—Demande non agréée, vu que le ministère considérait ce document comme étant personnel et confidentiel, 238-239.

Allusion à, au cours des dépositions, 11, 12, 83, 91.

**Law Reports, Causes en appel:**

Partie du jugement concernant les droits des Indiens lue par le témoin Kelly, 149, 161.

**Newcombe, E.-L., ancien sous-ministre de la Justice:**

A préparé le mémoire sur la question indienne en C.B., pour le très honorable sir Wilfrid Laurier, 238, 239.

**Octrois stipulés aux traités:**

Les Indiens de la C.B., n'ont pas reçu d'octrois, 25, 153.

**Pâturages:**

Mention des, au cours des dépositions.—Les Indiens veulent plus de pâturages, 139-141, 142-143, 146.

**Pêche, Droits de:**

Mention des, au cours des dépositions, 89, 106-112, 126, 194, 232-236.

**Pêche pour des fins commerciales (Voir aussi Pêche):**

Les Indiens n'ont pas à se plaindre au sujet de la pêche pour des fins commerciales vu que la concurrence étrangère a été éliminée, 179.

**Pêche au dard:**

Mention de la; au cours des dépositions, 126-130, 139-141, 143, 144, 146, 179-180, 192.

**Pêche pendant le frayage:**

Mention de la, au cours des dépositions, 190-192, 195, 199-200.

**Pêche à la seine à traîner:**

Mention de la, au cours des dépositions, 193, 194, 197.

**Pêche:**

Mention de la, au cours des dépositions.—Droits de pêche ignorés et aucune compensation payée, 89, 124-130, 143-144, 232-236.

Droits de pêche additionnels pour les tribus, 146.

Les Indiens prétendent qu'ils ont des droits illimités pour la pêche, 139-141.

Les Indiens n'ont pas à se plaindre de la conduite du gouvernement à leur égard, 179.